

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance ordinaire du 2 juillet 2019, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

Règlement no 327-2019 portant sur la malpropreté ou le délabrement et modifiant le règlement sur la qualité de vie no 289-2016 (293-2016, 295-2017 et 307-2018)

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128, route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce quatrième (4^e) jour du mois de juillet deux mille dix-neuf (2019).

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24 heures, le quatrième (4^e) jour de juillet 2019, aux endroits déterminés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 4 juillet deux mille dix-neuf (2019).

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière